

*Prima Primaria* de Rome. Pour obtenir cette affiliation, si elle n'est pas déjà accordée, vous pouvez vous adresser au R. P. Saché, à Québec, en lui envoyant les renseignements suivants : date de l'érection canonique par l'évêque ; nom du diocèse, de la paroisse, de la chapelle où se tiennent les réunions, par exemple, de l'Immaculée Conception, de la Nativité, de l'Assomption, etc., de la Sainte Vierge ; patron secondaire de cette chapelle, s'il y en a un.

2°. Cette indulgence peut se gagner pendant toute l'année 1885.

3°. Le jour choisi pour l'indulgence par le directeur de chaque congrégation doit être précédé d'une neuvaïne de prières faites en commun, et à laquelle il faudra avoir assisté au moins cinq fois. (On pourra donner la bénédiction du S. Sacrement avec l'ostensoir le jour de l'indulgence ; avec le ciboire les autres jours.)

4°. Les autres conditions sont la confession, la communion et une visite à la chapelle ou église de la congrégation dont on fait partie, avec prières pour la concordie des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de la sainte église.

5°. Les pouvoirs extraordinaires suivants sont accordés au directeur de chaque congrégation et à deux autres prêtres approuvés que je l'autorise à choisir, en faveur des seuls membres des congrégations affiliées qui veulent gagner cette indulgence : a) absoudre (au for de la conscience seulement) des fautes, excommunications et autres censures ecclésiastiques et peines infligées, qui, de quelque manière que ce soit, sont réservées au Pontife romain en vertu de la bulle *Apostolicæ Sedis* de Pie IX (voir la page 107... du cinquième concile de Québec, où elle est reproduite) EXCEPTÉ les articles 1, 7 et 10

spécialement sa vie

b) A j'ajoute diocèse

c) L seurs su en quel

d) L qu'autre prescrit leur con pie.

Rien les exer

Dans réservé l " de vive " franc-r " même " voix ou " cusé, or " croit bi

Cette r révoque p prône le

L'accus que est as